

Pie-grièche grise



Recensement de la population hivernante en Grand Est

Pourquoi un recensement ?

La Pie-grièche grise fait partie des espèces les plus menacées de l'avifaune régionale. Si la population nicheuse ne compte plus que quelques dizaines de couples, en hiver, la cohorte s'agrandit d'individus migrateurs. Afin d'évaluer à l'échelle du Grand Est cette population hivernante, un inventaire participatif est lancé dans le cadre de la **déclinaison régionale du Plan national d'actions (PNA) pies-grièches**.

Qui peut participer et comment ?

Tout le monde peut prendre part à ce recensement. Il suffit pour cela de s'inscrire sur le lien suivant et de sélectionner la ou les communes que vous souhaitez suivre : [FICHER INSCRIPTION](#)

Quelle méthode ?

Les communes ayant au moins une mention positive sur les dix derniers hivers constituent l'échantillon prioritaire des recherches.

Pour chaque commune :

- ▶ **Au moins 2 passages de préférence** avec un premier à réaliser sur les mois de novembre-décembre 2024 et un second sur ceux de janvier-février 2025.
- ▶ **Points fixes d'observation de 15 à 30 min** sur les zones favorables. En phase hivernale, la Pie-grièche grise occupe aussi bien les espaces bocagers, les zones humides que les friches.
- ▶ **Saisir** les données (ne pas oublier les données 0, c'est important) sur **Faune Grand Est ou l'application Naturalist** (indiquer si possible en remarque Enquête PGG). Pour faciliter le bilan final, vous pourrez indiquer le nombre de cantonnements par commune sur le fichier d'inscription (voir ci-dessus).
- ▶ Pour les zones protégées (réserves naturelles notamment), il convient de respecter les consignes d'accès et de ne pas pénétrer sur les périmètres réglementés sans autorisation.
- ▶ Des cartographies communales avec les données historiques pourront vous être transmises si vous le souhaitez (cocher la case idoine dans le fichier d'inscription).

MERCI pour votre participation !

